

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Commune de Cazouls les Béziers

A R R E T E

Objet :

Interdiction d'accès
au Stade d'Honneur

Aimé Bertrand et aux stades de l'Enclos

ACV 306-2026

Le Maire de la Commune de CAZOULS LES BEZIERS :

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

VU l'article R 610-5 du Code Pénal frappant d'amende de Police ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'autorité municipale,

CONSIDERANT qu'en raison des intempéries les stades de l'Enclos et le stade d'Honneur Aimé BERTRAND sont impraticables,

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire l'accès au Stade d'Aimé BERTRAND et aux stades de l'Enclos en raison des intempéries et dans le but de la protection de l'espace vert.

A R R E T E

Article 1 : L'accès sera interdit au Stade d'Honneur Aimé BERTRAND et aux stades de l'Enclos :

Du lundi 05 octobre 2026 au mercredi 07 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de CAZOULS LES BEZIERS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CAZOULS LES BEZIERS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CAZOULS LES BEZIERS (34).

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.

- notifié le

- inscrit au registre des actes administratifs

CAZOULS LES BEZIERS,

Le 5 octobre 2026

L'Adjoint au Maire,

Serge BACCOU.

